

Capitales européennes de la culture 2007 - 2019

2005/0102(COD) - 21/01/2014 - Document de suivi

La Commission présente un rapport exposant à la fois une évaluation externe des actions menées dans le cadre de l'initiative «Capitales européennes de la culture» en 2012 ainsi que la position de la Commission sur les principales conclusions et recommandations de l'évaluation externe.

Pour rappel, les deux capitales européennes de la culture 2012 (CEC) étaient **Guimarães** (PT) et **Maribor** (SI).

Capitales européennes de la culture 2012 : ces deux villes ont été désignées pour accueillir la manifestation CEC 2012 sur la base de la décision de 2006 laquelle instaurait un nouveau mécanisme de financement de l'UE pour les CEC sous la forme du «**prix Melina Mercouri**». Ce prix est octroyé avant le lancement de l'année aux villes désignées, sur la base des rapports fournis par le jury.

Conformément aux dispositions transitoires de la décision n° 1622/2006/CE, le gouvernement du Portugal a décidé en 2007 de recommander Guimarães pour accueillir la manifestation CEC en 2012, sans organiser de concours au niveau national. Le gouvernement de la Slovénie a quant à lui décidé d'organiser un concours national pour choisir la ville d'accueil, sous la forme d'un appel ouvert à candidatures qui s'est déroulé en 2006 et auquel quatre villes ont participé, et a, sur la base de ce concours, recommandé la ville de Maribor ainsi que cinq autres villes partenaires.

Principales conclusions: d'une manière générale, l'évaluation *ex post* montre qu'à l'instar des éditions précédentes, l'expérience de 2012 a démontré **les défis considérables posés par la gouvernance et la gestion de la CEC** ainsi que l'impact des interférences politiques, des incertitudes organisationnelles et des changements de personnel. L'édition 2012 a montré par exemple combien il était important que les autorités municipales et autres fournissent un soutien constant et démontrent leur appui et leur adhésion sans faille, pour que toute difficulté qui se présente puisse être détectée et surmontée rapidement.

Au niveau européen, **l'action CEC continue de présenter un bon rapport coût/efficacité** en comparaison avec d'autres instruments et mécanismes de l'UE, du fait que le montant disponible dans le cadre du prix Melina Mercouri est très modeste. Même si ce prix ne représentait qu'une proportion relativement faible des budgets totaux affectés à la capitale européenne de la culture pour les deux villes, il a cependant été fortement apprécié compte tenu des exigences financières auxquelles celles-ci ont été confrontées. De surcroît, le prix Melina Mercouri jouit d'une forte valeur symbolique et récompense les progrès effectués par les villes pendant la phase d'élaboration.

L'évaluation estime également que les deux CEC 2012 ont réussi à mettre en œuvre **des programmes culturels plus ambitieux, innovants et internationaux** (notamment en matière de thèmes, d'artistes /interprètes et de publics) que l'offre culturelle habituelle de chacune des villes. Les CEC ont exploré de nouveaux thèmes, mis en exergue la richesse et la diversité de l'offre culturelle de chaque ville, utilisé de nouveaux sites ou des sites inhabituels pour accueillir les événements et sont allées au-devant des citoyens. L'évaluation souligne enfin l'importance de **la mobilisation des citoyens** pour faire de cette initiative un succès complet.

Recommandations : s'appuyant sur les points forts du programme actuel, qui fonctionne bien dans l'ensemble, il est proposé de prévoir un certain nombre d'améliorations qui peuvent se résumer comme suit :

- **renforcement des conditions d'attribution du prix Melina Mercouri**, en liant mieux ce prix au respect des engagements pris lors de la phase de candidature - en fixant des conditions plus claires et plus strictes des motifs sur la base desquels la Commission peut refuser l'attribution - et en procédant au paiement du prix dans le courant de l'année de la manifestation et non plus par anticipation;
- **introduction d'une série de critères de sélection plus explicites et plus complets**, en vue d'accroître la transparence et l'équité de la procédure, y compris en ce qui concerne la contribution de la capitale européenne de la culture **à la stratégie à long terme de la ville**, la nécessité d'un large soutien politique, la gouvernance ou la faisabilité de la stratégie de financement;
- **création de liens plus étroits entre les deux CEC** d'une même année afin d'établir des liens et des projets communs en tant que partie intégrante de leurs programmes culturels (cela peut toutefois constituer un défi lorsque les deux villes sont éloignées géographiquement ou lorsqu'elles n'ont que peu de liens culturels et historiques);
- **recherches et études sur les résultats et les retombées de l'année de la manifestation**, sous la forme d'une obligation, pour les villes, au terme de la manifestation.